

délégués - en exercice ...	97
- présents	54
Pouvoirs	4
Total votants	58

Affaire n°114/06-2023

MARCHE POUR LA FOURNITURE ET LA
DISTRIBUTION DE CONTENEURS DE COLLECTE
EN PORTE-A-PORTE ET APPORT VOLONTAIRE
-AUTORISATION DE SIGNATURE -

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU SIETOM
SEANCE DU 5 JUIN 2023**

L'An deux mil vingt-trois le lundi 5 juin à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 30 mai 2023 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

Secrétaire de séance : Hocine Oumari.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC):

Bruno REMOND, Jean-Paul MOSNY, Eric CANTAREL, Olivier DEVAUX, Guillaume CHATELOT, Jean-Paul BONVOISIN, Louis-Marie SAOUT, Jean-Michel METIVIER, Jean-Claude OMNES, Jean-Pierre FERNANDES, Marc HOUOT, Alain BRUCHER, Jacqueline MOERMAN, Eric PIOT, titulaires et Xavier KERSUAL, Manuel CENDRIER, suppléants.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :
Jonathan WOFYSY, suppléant.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS):
Yannick PONCE, Michelle BOUILLAND-CHAUVEAU, titulaires.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :
Denis THOUVENOT, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Dominique BECQUART, Gérard TABUY, Hocine OUMARI, Flora PHONGPRIXA, Jean-Bernard BLONDIN, Analia HALLER, Gladys CELANIE, Pierre VASSEUR, Jean-Claude OLIVIERI, titulaires et Huong TAN suppléant.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Dominique BENOIT, Marie-Paule DEVAUCHELLE, Olivier MATHEROT Christian TIENNOT, Jean-Marie CHAVANCE, Patrick VORDONIS, Suzanne BARNET, Marie-Laure MORELLI, Patrick SALMON, Christine FLECK, Laurent GAUTIER, Claude SEVESTE titulaires.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Patrice LEGRAND, Stéphane ROBERT, Christian COQUELET, Jonathan CHAUMONT, Josiane TROTTIER, Jean-Claude MERAKCHI, Michèle BENECH, Laurence BARBAUX, Dominique RODRIGUEZ, titulaires et Odile BANSSE, Régis THAUVIN suppléants.

Pouvoirs :

- de Mme Dutriaux à M. Bonvoisin (CCBRC)
- de M. Mouillot à M. Becquart (CAPVM)
- de M. Bouchart à Mme Célanie (CAPVM)
- de M. Cocquelet à M. Chaumont (CCVB)

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Thomas Berthon, Jean-Claude Cochet, Guillaume Klotz, Nicole Vibert, Gilles Grolevin

Excusés : Xavier Mauborgne, Patricia Casier, Patricia Chauvaux, Deborah Bernard, Jean-Pierre Meudec, Virginie Brinjean.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Franck Grasseler, Christophe Couloumy

Excusé : Joël Bigot.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :

Nathalie Canet

Excusée : Aline Couderc.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :

Excusé : François Benavente

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Gilles Bord, Thierry Tasd'homme

Excusé : Sofiane Ghozlane, Jean-Pierre Foubert.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Eric Serafin-Bonvarlet, Grégoire Cordesse, Ziain Tadjine

Excusé : Frédéric Marcoux.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Marc Tétart, David Vicente, Sylvain Caldonazzo, Thierry Maurer, Eddy Bapelle, Arnaud Fabre, Jean-Claude Delavaux

Excusés : Géraldine Mirat, Frédéric Poupinot, Etienne Leroy, Nathalie Robaey, Hugues Marcelot, François Moratille, Maurice Blanchard.

114. Marché pour la fourniture et la distribution de conteneurs de collecte en porte-à-porte et apport volontaire - Autorisation de signature :

Le marché de fourniture de bacs expiré, la définition du besoin en vue de son renouvellement a abouti non seulement au renouvellement du stock mais également à la fourniture de bacs roulants destinés aux ordures ménagères résiduelles équipés de puces électroniques et la fourniture de bornes d'apport volontaire.

Une mise en concurrence a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert (procédure formalisée).

Le marché pour la fourniture et la distribution de conteneurs de collecte en porte-à-porte et apport volontaire est divisé en 3 lots :

Lot N°	Dénomination du lot	Durée initiale de l'accord-cadre	Reconduction	Montant maximum HT
1	Fourniture de conteneurs roulants	36 mois	12 mois	3 000 000 €
2	Enquête de distribution de conteneurs à ordures ménagères	18 mois	6 mois	1 150 000 €
3	Fourniture de bornes d'apport volontaire aériennes	36 mois	12 mois	540 000 €

Chaque lot constitue un accord-cadre mono-attributaire s'exécutant par l'émission de bons de commande au fur et à mesure des besoins.

5 offres (variante incluse) ont été réceptionnées pour le lot n° 1

2 offres ont été réceptionnées pour le lot n° 2

4 offres (variante incluse) ont été reçues pour le lot n° 3

Toutes les offres reçues ont été analysées selon les critères suivants :

Pour les lots n° 1 et n° 3 :

- Prix des prestations : 45 points
- Valeur technique : 55 points

Pour le lot n° 2 :

- Prix des prestations : 30 points
- Valeur technique : 70 points

Au terme de l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres (CAO), réunie le 22 mai 2023, a décidé l'attribution suivante :

Lot N°	Dénomination du lot	Entreprise
1	Fourniture de conteneurs roulants	SULO France
2	Enquête de distribution de conteneurs à ordures ménagères	SCHÄFER Plastics France
3	Fourniture de bornes d'apport volontaire aériennes	UTPM Environnement (offre variante)

En conséquence, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer le marché avec les entreprises choisies par la CAO le 22 mai 2023 et à prendre toute mesure d'exécution relative à ce marché.

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de marché et son rectificatif envoyé à la publication du BOAMP et JOUE les 22 février et 27 mars 2023,

Entendu le rapport d'analyse des offres,

Considérant la décision d'attribution ci-dessus de la CAO en date du 22 mai 2023,

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler le stock de conteneurs à déchets du syndicat et de doter les usagers de conteneurs à ordures ménagères,

Le Comité Syndical DECIDE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou un représentant dûment habilité à signer le marché avec les entreprises choisies par la CAO du 22 mai 2023

- de **DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Président ou un représentant dûment habilité pour assurer le suivi et prendre toute mesure d'exécution relative à ce marché

- **DIRE** que les dépenses et recettes relatives à la mise en œuvre de ces marchés publics seront imputées sur le budget du SIETOM.

Délibération adoptée à la majorité :

- **Pour le lot n° 1 : vote pour à l'unanimité**
- **Pour le lot 2 : Abstentions : 2 voix – vote contre : 1 voix**
- **Pour le lot n° 3 : vote pour à l'unanimité**

Pour extrait conforme,
Tournan-en-Brie, le 5 juin 2023.



Certifié exécutoire,
Par affichage et transmission,
en Préfecture.

Le Président,
Dominique RODRIGUEZ.
Signé électroniquement.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.